

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commande de 10 000 respirateurs : mise au point du Gouvernement

Paris, le 23/04/2020 N°2133

A l'heure où l'on compte plus de 5 000 malades en réanimation, l'heure n'est pas à la polémique sur les prétendus excès de moyens engagés par le Gouvernement pour protéger les Français.

Le Gouvernement tient à apporter les précisions suivantes s'agissant des récents articles de presse concernant la commande de 10 000 respirateurs passée à la société Air Liquide :

- Au sein de ces 10 000 respirateurs, 1 500 sont du modèle Monal T60 qui est aujourd'hui largement utilisé dans les hôpitaux français et internationaux pour traiter des patients atteints du Covid-19.
- Les 8 500 autres respirateurs sont du modèle Osiris. Il s'agit de respirateurs d'urgence et de transport, bénéficiant de toutes les certifications utiles par les agences sanitaires, dont le marquage CE. Leur usage en service de réanimation, en cas d'indisponibilité de respirateurs plus lourds et en dernier recours, avait été validée par les deux sociétés savantes françaises de réanimation, la société française d'anesthésie et de réanimation et la société de réanimation de langue française.
- La commande passée à Air Liquide l'a été à un moment où le nombre de patients admis en réanimation continuait de croître très rapidement, et où il apparaissait absolument nécessaire de sécuriser la capacité à armer un nombre de lits de réanimation beaucoup plus importants. Il s'agissait de la meilleure solution disponible pour garantir la capacité à armer des lits, dans un contexte où tous les pays du monde tentaient d'accroître leurs stocks de respirateurs. Elle a permis d'éviter de recourir aux solutions de fortune constatées dans certains pays, comme le fait de brancher deux patients à un même respirateur. C'est donc un choix de prudence et de responsabilité.
- La société Air Liquide et ses partenaires ont accepté de fournir ces respirateurs à prix coûtant, sans facturer les coûts de R&D et de développement.
- D'ici la fin du mois de juin, la France devrait disposer de 15 000 respirateurs de réanimation, et de 15 000 autres respirateurs d'urgence et de transport, soit une quantité supérieure aux besoins exprimés et anticipés. Cela permet de sécuriser notre position, de renouveler et d'augmenter le stock stratégique de respirateurs d'urgence et d'envisager demain de mobiliser un certain nombre de respirateurs au profit des partenaires de la France à l'international.